

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mois de SEPTEMBRE 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

DEMISSION D'UN ADJOINT

Suite à un courrier reçu de la Préfecture, acceptant la démission de Monsieur Jean-François CLEVENOT 1^{er} Adjoint et Conseiller municipal, le Conseil municipal valide. Monsieur Jean-François CLEVENOT ne fait plus parti des membres du Conseil Municipal de Vaux à compter du 1^{er} Août 2016.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal de Vaux a décidé à l'unanimité, de porter à deux le nombre d'adjoints au Maire.

NOMINATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS SYNDICATS DONT FAISAIT PARTIE L'ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Suite à la démission du 1^{er} adjoint Jean-François CLEVENOT il a été remplacé dans les syndicats dont il faisait partie.

*** Syndicat Intercommunal de Pêche et de Loisirs (SIPELO)**

Titulaires	Suppléants
SIMON Roland	MATHIEU Jean-Louis
FAVRE Christian	FENNINGER Joël
COLLET NICOLE	COMBELLES Jean-Pierre

*** Metz Métropole**

Madame LECLAIRE Josyane passe première adjointe et sera suppléante du Maire Roland SIMON à Metz Métropole.

PARTICIPATION AU RASED

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 27,11 € au RASED Répartition faite entre les communes adhérentes et calculée au prorata du nombre d'élèves.

PARTICIPATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DE LA PASTEUR D'ARS-SUR-MOSELLE LONGEVILLE-LES-METZ

Le conseil municipal a décidé de verser une participation à l'indemnité de logement pour la pasteur d'Ars-sur-Moselle/Longeville-les-Metz de 51,24 € pour la période de mars à décembre 2016 calculée au prorata du nombre de fidèles résidant dans la commune.

CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal a décidé d'accepter la proposition de SWISSLIFE après consultation du centre de Gestion (Délibération N°34/2015 du 5 novembre 2015). Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans couvrant les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le conseil municipal a accepté l'encaissement d'un chèque de GROUPAMA de 1 161,40 € correspondant au remboursement du sinistre de la porte du GATOR.

DECISION MODIFICATIVE

Au compte 6188 : + 1 700 €

Au compte 6067 : - 1 700 €

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

MODIFICATION DES ABATTEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les abattements de base d'imposition de la Taxe d'Habitation à compter du 1^{er} janvier 2017, soit :

- L'abattement général à la base (AGB) passe de 15 % à 10 %.
- L'abattement pour personne à charge 1/2 (APC 1/2) passe de 15 % à 10 %
- L'abattement pour personne à charge 3 + (APC 3+) passe de 20 % à 15 %

TARIFS PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs du périscolaire pour l'année 2016/2017, mais de supprimer uniquement la surtaxe de 30 € pour les enfants, participant aux centres aérés, scolarisés à Vaux et ne résidant pas dans la commune.